

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-01-34x-00102 Référence de la demande : n°2018-00102-011-001

Dénomination du projet : COPRA

Lieu des opérations : Archipel des Glorieuses (TAAF)

Bénéficiaire : AFB (et ses Services) - Ag. Franc. pour la Biodiv. (et les partenaires associés au programme COPRA)

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le projet consiste en la capture/manipulation/relâcher de Tortues marines dans le Parc naturel marin des îles Glorieuses (tortue verte, imbriquée, caouanne, olivâtre et luth) dans le cadre du programme COPRA (conservation et gestion des herbiers phanérogames marines et évaluation de leur rôle fonctionnel pour les TM), piloté par l'AFB et le CEDTM. Il s'agit d'une des actions du PNA pour les TM dans l'ouest de l'Océan Indien, partie îles Éparses, qui vise l'amélioration des connaissances sur ces espèces.

La période d'intervention prévue se situe entre mars 2018 et juin 2019.

Les interventions suivantes sont prévues: captures temporaires pour mesures biométriques, marquage par bagues métalliques, prise de sang et biopsies, photo ID, pose de GPS et enregistreurs de comportement.

Compte-tenu des compétences de l'équipe, de l'intérêt global de ce programme pour l'amélioration des connaissances qui est un des objectifs de ce volet du PNA régional, des méthodes de manipulation reconnues au niveau international (UICN), le CNPN émet un avis favorable, assorti toutefois:

- de la fourniture préalable d'une description précise des objectifs scientifiques de chaque intervention, notamment en ce qui concerne la pose de GPS et enregistreurs de comportement (justifiant notamment le choix de 2 espèces : verte et imbriquée),
- des choix d'échantillonnage par rapport aux objectifs à atteindre
- mais également de précisions sur le devenir du matériel fixé sur les animaux une fois celui-ci hors d'usage (durée de vie ?),
- les données sur l'innocuité du matériel par rapport à la survie des animaux.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 13 Février 2018

Signature :

